



**Collectif  
des Contribuables  
des Terres d'Aurignac**

**Siège social : Domaine de Barthète, 31420 BOUSSAN**

www.contribuables-terresaurignac.fr

contribuables.terresaurignac@gmail.com

M

demeurant

**Centre des Finances Publiques**

Service des impôts des particuliers

Place du Pilat – BP 20173

**31800 SAINT-GAUDENS**

Numéro fiscal :

Le

Madame, Monsieur,

Partout en France et dans le Comminges en particulier, plusieurs collectifs ou associations de contribuables ont décidé de réagir aux importantes et continuelles augmentations des taxes Ménage.

Ainsi, le Collectif des Contribuables des Terres d'AURIGNAC a proposé à ses adhérents de différer le paiement de l'augmentation considérable des taxes foncières et taxe d'habitation dont les taux ont progressé de 45 à 50% entre 2014 et 2015.

Ce moyen inhabituel de protestation a été choisi afin d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur d'importants dysfonctionnements dans la gestion de notre communauté de communes.

Tous les contribuables n'ont pas eu la possibilité ou la volonté de mettre en œuvre ce différé de paiement mais l'unanimité existe sur le caractère abusif de cette augmentation.

Révolté par la désinvolture avec laquelle sont gérées les finances publiques, je tiens donc à joindre personnellement ma protestation à celle de tous les contribuables qui ont souhaité différer le paiement de l'augmentation des taxes survenues entre 2014 et 2015.

Il est consternant que ce soient les contribuables qui doivent venir en aide à la communauté de communes alors même que la mutualisation des moyens devait conduire à une réduction des dépenses plutôt qu'à leur explosion.

C'est le monde à l'envers !

Je vous demande d'en prendre acte et de bien vouloir transmettre à votre hiérarchie l'expression de mon profond mécontentement.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,